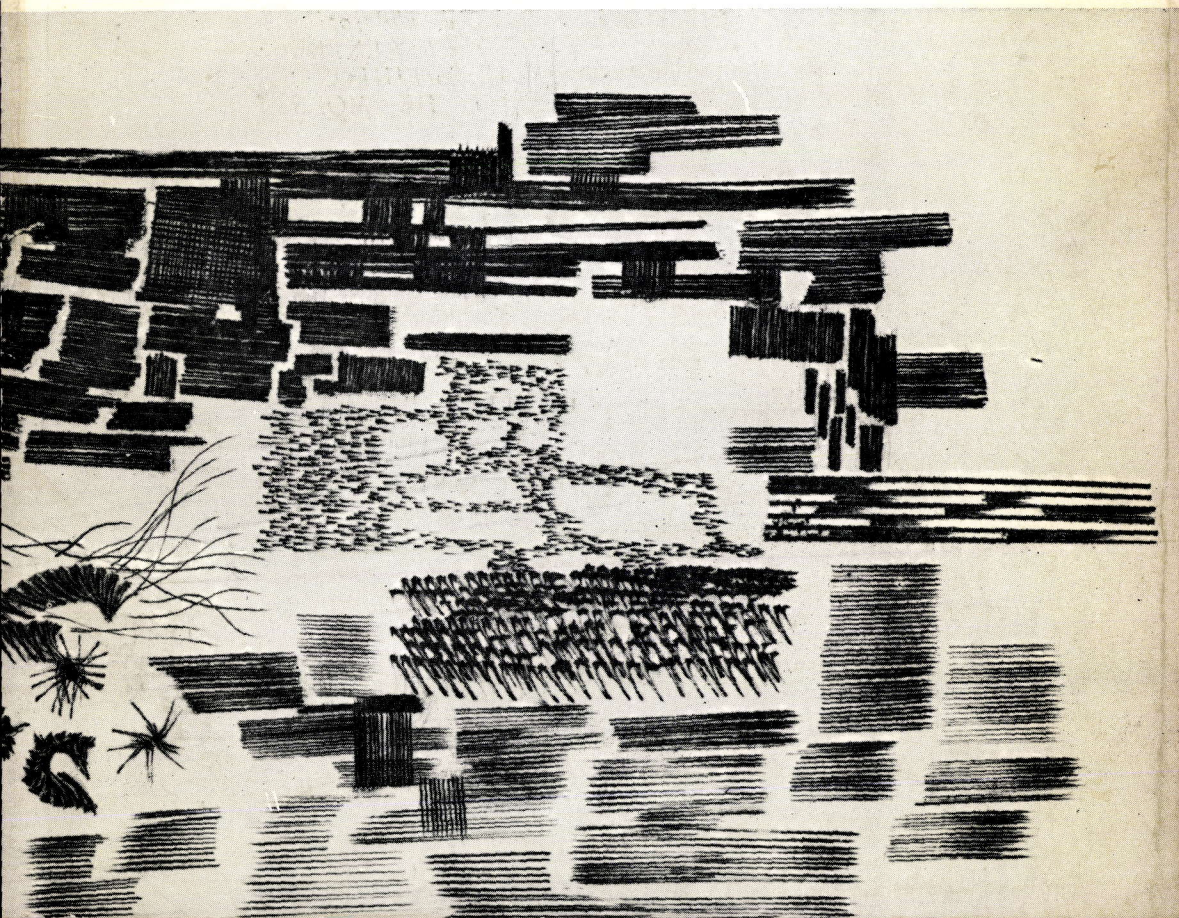


RÉSEAUX

32-33-34

*Revue interdisciplinaire
de philosophie morale et politique*

COMMUNICATION SOCIALE ET EDUCATION



RESEAUX, Revue interdisciplinaire de philosophie morale et politique, a été créée à Genève en 1965 par le Docteur Moïse ENGELSON et Claire LEJEUNE sous le titre : *Revue Universitaire de science morale.*

M E M B R E S F O N D A T E U R S :

Léo APOSTEL	Paul KURTZ
Henri BARUK	Charles MORRIS
Jules CHAIX-RUY	Harald OFSTAD
André CHAVANNE	Chaïm PERELMAN
Philippe DEVAUX	André PIETTRE
Abraham EDEL	Raymond RENARD
Saul FRIEDLANDER	Jacques RUYTINX
Ferdinand GONSETH	Jean SERVIER
Henri JANNE	Alphonse SILBERMANN
Ernest KAHANE	Denis SZABO
Jakob KRUIHOF	Ernst TOPITSCH
Jean ZIEGLER	

RESEAUX, Revue interdisciplinaire de philosophie morale et politique, est publiée par le CENTRE INTERDISCIPLINAIRE D'ETUDES PHILOSOPHIQUES DE L'UNIVERSITE DE MONS (Ciéphum), A. S. B. L.

Elle se propose d'aborder les problèmes axiologiques par la confrontation constante des expériences humaines acquises dans les domaines les plus divers.

D i r e c t e u r :
R o b e r t J O L Y

Secrétaire de rédaction :
C l a i r e L E J E U N E

SECRETARIAT DE REDACTION : CIEPHUM, Université de l'Etat,
17, Place Warocqué, B-7000 MONS. Tél. (065) 31.34.93 - 87.12.30
E D I T E U R R E S P O N S A B L E : L E C I E P H U M

Avant-propos *René Poupart*

I. Aspects historiques de la communication sociale

- 9 Mentalité et alphabétisation dans une commune du Borinage aux XVIII^e
et XIX^e siècles : le cas de Wasmes et de Warquignies *Jean-Paul Bougard*
- 15 Les manuels scolaires comme source pour l'histoire des mentalités.
Approche méthodologique *Hilde Coeckelberghs*
- 23 L'enseignement des bonnes manières à l'époque moderne *Franz Bierlaire*
- 33 Un traité de mauvaises manières au XVI^e siècle :
Le Grobianus *Roland Crahay*
- 43 L'éducation, expression et garant de l'ordre établi dans la seconde moitié
du XVIII^e siècle *Marie-Thérèse Isaac*
- 53 Les jeux des écoliers à l'époque de la Renaissance *Marie-Anne Stevens*
- 61 *Magasins d'Education* à l'époque d'Hetzel
et signification sociale *Daniel Blampain*
- 67 Quelques aspects de la moralisation de la classe ouvrière
au XIX^e siècle *Jean Puissant*

II. Communication audio-visuelle et éducation : problèmes généraux.

- 85 Données expérimentales sur l'efficacité pédagogique
des médias *Yvan Tourneur*
- 95 La violence à la télévision influence-t-elle le comportement agressif
des enfants ? *Jean-Pierre Pourtois*
- 103 Pour une politique d'éducation des adultes à la radio-télévision *Holde Lhoest*
- 115 Reflets du théâtre dans les émissions spécialisées de la RTB
Jacqueline Thoveron
- 123 *Education et media* ou l'aliénation narrative
Geneviève Van Cauwenberge et Philippe Dubois

III. Communication audio-visuelle et éducation : études particulières et expériences.

- 139 Une expérience d'utilisation de la vidéo légère dans la formation à l'expression et à la
communication des représentations individuelles et de leur rôle dans l'appréhension
d'un phénomène social *Ariëlle Karnas*

- 147 La culture programmée : enseignement et télévision *Ralph Heyndels*
- 153 *Nederlands voor...*
Un cours de néerlandais télévisé pour migrants *Marie-Jeanne De Vriendt*
- IV. *Thèmes de réflexion.*
- 163 *Communication et vulgarisation.* Le problème posé par une situation de discours asymétrique, étudiée dans la théologie populaire britannique *Jean-Pierre van Noppen*
- 169 Presse écrite et enseignement des langues vivantes *Jean Dierickx*
- 175 Une utilisation pédagogique de la publicité : l'étude comparée de réclames similaires à des époques différentes *René Poupart*
- 189 Le didactisme des romans réalistes socialistes de Simone Téry : aspects narratifs et linguistiques *Didier Dupont*
- 199 *Image politique de la sociologie de la littérature.*
Théorie et engagement chez Lucien Goldmann *Ralph Heyndels*
- 209 Le rationalisme dialogique.
Une étude de la philosophie de K.O. Apel *Gilbert Hottois*

Tous ces textes - sauf les deux derniers - ont fait l'objet d'une communication au colloque organisé à Mons le 26 janvier 1978 par le **Département de recherches historiques en éducation** (Prof. R. Crahay) et le **Service de stylistique et littérature moderne** (Prof. R. Poupart) de la **Faculté des Sciences psychopédagogiques de l'Université de l'Etat.**

Ce colloque avait pour thème :

COMMUNICATION SOCIALE ET EDUCATION.

Franz Bierlaire

L'enseignement des bonnes manières à l'époque moderne

Jusqu'à la fin du Moyen Age, les connaissances pratiques nécessaires pour vivre en société ne s'apprennent pas à l'école, mais dans une famille étrangère, noble de préférence, voire dans quelque cour princière, où l'enfant, sorte de petit valet, fait son apprentissage au contact des adultes. Des poèmes didactiques en latin et en langue vulgaire lui enseignent comment remplir correctement les tâches domestiques qui lui incombent : mettre le couvert, réciter le bénédicité, présenter les plats, verser à boire, dire les grâces, desservir, moucher la chandelle.¹ Certaines de ces contenance de table sont encore utilisées à la fin du XV^{me} siècle, encore qu'à cette époque, - de nombreuses éditions en témoignent, - le code de référence en usage semble être le *Carmen de moribus puerorum praecipue in mensa servandis* de l'humaniste italien Jean Sulpice de Veroli². Ce court poème, que Jacques Wimpheling a contribué à faire connaître en l'insérant dans son *Adolescentia*³, est peut-être une des sources du *De civilitate morum puerilium libellus* d'Erasmus, un petit livre qui a donné son nom au genre de la littérature de civilité et qui a été utilisé pendant très longtemps dans les écoles.⁴

Modèle incontesté d'une littérature scolaire, voire « populaire », livre de classe, livre du maître, guide pour les parents soucieux d'inculquer les bonnes manières à leurs enfants, le *De civilitate* fait d'Erasmus le premier professeur de civilité de l'époque moderne, le premier d'une longue série de théoriciens et de praticiens de la pédagogie qui considèrent que l'école doit dispenser les éléments de base de l'instruction, de la religion et de la civilité des mœurs.⁵ Les plus anciennes

ordonnances scolaires promulguées dans les régions passées à la Réforme sont déjà très précises sur ce point. Elles prescrivent en effet l'utilisation d'un manuel de civilité - il s'agit souvent du *De civilitate* - et comportent un chapitre relatif aux mœurs et aux manières des écoliers : la discipline s'étend aux élèves pendant les heures de classe, mais aussi à leur comportement quotidien, dans la rue comme aux offices, à leurs actes comme à leurs paroles.⁶ Chargés aussi du contrôle extra-scolaire, les professeurs sont rappelés à l'ordre s'ils s'acquittent mal de leur tâche et chassés de l'école si, « par leurs manières rustiques, ils donnent l'impression d'avoir été élevés parmi des porcs ou dans une basse-cour parmi des paysans ».⁷

L'apprentissage des bonnes manières doit cependant commencer bien avant l'entrée à l'école : « Si le bambin fait à table quelque chose d'inconvenant, il est repris, écrit Erasme dans son *De pueris instituendis*, et, après cet avertissement, il se compose un maintien d'après l'exemple qu'on lui a proposé. On le mène à l'église, il apprend à s'agenouiller, à joindre ses menottes, à se découvrir et à donner à tout son corps une attitude propre à la dévotion ; on lui ordonne le silence quand s'accomplissent les mystères, on lui fait tourner la tête vers l'autel ».⁸ L'apprentissage de la civilité est d'abord imitation du geste : « Les préceptes seront inutiles, si l'enfant ne les voit pas mis en pratique par ses parents ».⁹

Commencé à la maison, l'apprentissage des convenances se poursuit à l'école, lorsque l'enfant est initié à la conversation latine. Dans ses *Colloques*, Erasme donne une véritable leçon de bonnes manières (*Monitoria paedagogica*) et il multiplie les conseils sur la manière de se comporter en rue, au jeu, à l'école, dans la chambre à coucher, à table, à l'église,¹⁰ sur la manière aussi de saluer, car « un salut amical et flatteur engendre souvent l'amitié et fait disparaître toute antipathie ; il entretient et même augmente la bienveillance mutuelle ».¹¹ Les autres auteurs de colloques scolaires s'inspirent de l'exemple donné par Erasme¹², certains se contentant toutefois de renvoyer leurs lecteurs au *De civilitate*¹³. C'est dire la popularité de ce petit livre, qui se présente sous la forme d'une lettre à un garçon de onze ans, Henri de Bourgogne, héritier d'une des plus illustres familles du temps.¹⁴

En écrivant dans son préambule que ce jeune prince qui a grandi à la cour n'a sans doute pas grand besoin de ses conseils, Erasme ne fait qu'obéir aux lois d'un genre où il excelle. L'auteur d'une *epistola monitoria* doit en effet « montrer la conduite à suivre à un destinataire ignorant, en faisant semblant de n'avoir rien à lui apprendre ».¹⁵ Les remarques sur le comportement qui sied à un garçon bien né et surtout les mises en garde sur les manières peu recommandables des courtisans prouvent que le *De civilitate* n'est pas destiné uniquement aux enfants qui ne peuvent peindre sur leur blason que les emblèmes des arts

libéraux¹⁶ : les règles qu'il contient ne s'adressent pas à un milieu déterminé, elles ont une valeur universelle. Les enfants de race noble sont d'autant plus concernés que l'endroit où ils vivent n'est pas généralement une pépinière de gens bien élevés : « Certaines personnes envoient leurs jeunes enfants dans des cours princières, afin qu'ils y apprennent la civilité et les manières des gens de cour. Mais que sont les manières des gens de cour ? Je n'en dirai pas plus, je laisse chacun juge ». ¹⁷ Pour Erasme, les mœurs de la cour ne constituent plus le modèle de référence.

En sept chapitres, l'auteur du *De civilitate* s'attache à faire le tour de toutes les situations de la vie sociale et même intime de l'enfant. Il s'intéresse successivement à l'aspect extérieur et au maintien, au costume, à la manière de se comporter à l'église, à celle de se tenir et de servir à table, aux rencontres et aux visites, au comportement au jeu et dans la chambre à coucher, parlant avec le même naturel de la façon de cracher ou de celle de moucher une chandelle. Au passage, il signale les attitudes correctes ou ridicules qu'il a observées autour de lui, celles qu'il a notées au cours de ses lectures ou de ses voyages, celles même qu'il a remarquées sur des peintures, nous renseignant ainsi à la fois sur ce que ses contemporains font réellement et sur ce qu'il désire qu'ils fassent. Certaines contenance ou expressions du visage lui inspirent des comparaisons avec le comportement animal et des remarques sur le caractère : il croit manifestement à la physiognomonie, mais il ne semble pas s'inspirer des spécialistes anciens en ce domaine.

L'enfant bien élevé dont le portrait apparaît en filigrane dans le *De civilitate* est modeste, déférent, respectueux de l'ordre établi et souriant en toute circonstance ; il se comporte conformément à la nature et à la raison, se pliant aux usages des différents milieux qu'il est appelé à fréquenter, évitant de se singulariser, notamment en exagérant les marques de politesse. Il se soucie constamment de l'image qu'il donne de lui-même, il ferme les yeux sur les défauts d'autrui et il attache plus d'importance encore à sa santé qu'à la civilité : « Il n'est pas civil de se rendre malade en voulant à tout prix faire preuve d'urbanité ». ¹⁸

Le *De civilitate* s'adresse aux enfants et aux adolescents, mais la plupart des règles de conduite et des mises en garde formulées par Erasme sont valables également pour les grandes personnes. ¹⁹ La civilité érasmienne n'est rien moins que puérile. Contrairement à Friedrich Dedekind, dont il est question dans ce même volume, l'auteur du *De civilitate* n'a pas prévu une sorte de complément à l'usage des filles. De même, Jean-Baptiste de La Salle, auteur de *Règles de la bienséance et de la civilité chrétienne très utiles pour les enfants* (1703), destine son ouvrage aux écoliers et aux écolières²⁰, mais il ne juge pas « à propos de dire quelque chose de la civilité des Dames, afin de le rendre plus utile aux deux sexes ». ²¹

Du *De civilitate*, qui date de 1530, aux éditions des *Règles* lasal-

liennes de la fin du XVIII^{me} siècle, la civilité évolue.²² Puérite au XVI^{me} siècle, la civilité devient puérite et honnête au XVII^{me} siècle. S'intitulant aussi parfois française, elle définit les règles en usage chez les honnêtes gens à l'intention des personnes qui n'ont pas la politesse du monde²³ et confond quelquefois le savoir-vivre avec le savoir-plaire ou même avec le savoir-faire. Cette civilité dévoyée sera dénoncée par Pierre Nicole : « Il faut seulement tâcher que notre civilité soit différente de celle des gens-du-monde ; qu'elle soit toute véritable et toute sincère ; qu'elle ne soit ni légère ni flatteuse, qu'elle ne se répande point en paroles, en compliments, en louanges ; qu'elle ne nous emporte pas une partie considérable de notre temps ; qu'elle ne soit pas une source d'amusement et d'inutilités ; qu'elle inspire la piété, et qu'elle ressente la modestie ; et que si elle fait paraître aux hommes la bonté et la douceur de Jésus-Christ, ce ne soit que pour leur inspirer la fuite et l'aversion de l'esprit du monde, et pour les porter à mener une vie toute chrétienne ».²⁴ Avec Pierre Nicole, puis avec Jean-Baptiste de La Salle, au début du XVIII^{me} siècle, la civilité se christianise. « Vertu qui a rapport à Dieu, au prochain et à nous-mêmes », la civilité lasallienne reste toutefois celle « qui se pratique en France parmi les honnêtes gens ».²⁵ Pour l'auteur des *Principes de la civilité républicaine* publiés à Paris en l'an III de la République, par contre, « la civilité se trouve dans tous les états, et dans les professions même où l'on croit faussement que la politesse n'existe guères ».²⁶

Ce n'est pas cette civilité-là qui triomphera au XIX^{me} siècle, mais la civilité lasallienne : les *Principes* ne supplanteront pas longtemps les *Règles*.²⁷ Le manuel républicain renouvelle pourtant le genre, puisqu'il se présente sous la forme de dialogues entre un père et ses deux enfants : « Les pères et mères, les instituteurs et institutrices devineront sans peine le motif qui donne à cet ouvrage la forme d'entretiens. L'austérité de la morale républicaine ne rejette point un mode agréable et utile ».²⁸ Le père enseigne « les vertus qu'il faut avoir pour être digne de la liberté, et par conséquent posséder la civilité véritable », mais il n'hésite pas à donner des conseils très pratiques, notamment à sa fille, à qui il reproche d'être « toujours bien frisée » : « Tu martyrises tes cheveux avec des fers à papillottes ; et quand tu auras vingt ans, il ne t'en restera plus. Je voudrais que les jeunes filles et surtout mon Adèle, portassent leurs cheveux d'une longueur raisonnable, et, comme dit Jean-Jacques Rousseau, avec peu ou presque point de coëffure. Ces poudres d'odeur sont, plus qu'on ne pense, nuisibles à la peau. Elles empêchent la transpiration, occasionnent des pesanteurs de tête, des migraines, des vapeurs ; elles attaquent le cerveau, et finissent par détruire cette chevelure à laquelle elles ont prêté pendant quelque temps une fausse grâce ». Un ruban, une baigneuse, un chapeau tout simple, voilà ce que doit porter Adèle, car « la modestie est la compagne de la pudeur ».²⁹

La conclusion de l'entretien s'adresse au garçon comme à la fille : « Concluons, mes enfants, que la civilité exige que l'on s'habille proprement, autant que faire se peut, sans affectation comme sans négligence ; que l'habitude de la parure dérobe un temps précieux ; qu'elle habitue l'homme, et surtout la femme, à ne songer qu'à soi ». ³⁰ L'auteur des *Règles courtes, propres à former de jeunes demoiselles*, qui adopte lui aussi le genre du dialogue, puisqu'il joint à son ouvrage, imprimé à Tournai en 1731, quelques *Conversations sur différents sujets*, n'aurait sans doute pas désavoué cette conclusion :

- « Pourquoi vous parez-vous, et à qui avez-vous envie de plaire ?
- A moi-même.
- C'est-là le motif le plus innocent, et il n'y a que de l'amour propre, mais on ne s'en tient pas là ; si vous n'aimiez les ajustements qu'au Couvent, j'y consentirois, mais vous porterez ce goût partout, on croira que vous voudrez plaire à quelqu'un, et cela pourra être vrai et voilà votre réputation entamée.
- Il faut donc être malpropre pour être estimée ?
- Il ne faut jamais être malpropre, mais une fille qui se contente d'être propre, et qui ne s'ajuste pas, fait sans rien dire une déclaration qu'elle ne songe à plaire à personne, et qu'elle veut être sage.
- Et par conséquent en me parant je déclare que je veux me perdre.
- C'en est le chemin.
- Mais à votre compte toutes les femmes se perdent, car il n'y en a point qui n'ait le goût de l'ajustement.
- Ce n'est pas notre goût qui nous perd, c'est de nous y abandonner ». ³¹

Erasmus n'imaginait certainement pas que le *De civilitate* ferait tant de petits ni même que ce livre dédié à un jeune prince servirait de manuel de savoir-vivre à plusieurs générations d'écoliers. De nombreux programmes scolaires du XVI^{me} et même du XVII^{me} siècles recommandent en effet aux professeurs de prendre le *De civilitate* pour guide et aux élèves de respecter scrupuleusement toutes les règles formulées par Erasmus dans ce code du comportement. Nous ne citerons que trois exemples. ³² Dans une ordonnance de 1651, le duc Auguste de Brunswick prescrit à tous les maîtres d'école de son territoire d'utiliser l'opuscule d'Erasmus pour enseigner aux enfants comment se comporter dans leur vie de tous les jours. ³³ En 1567, le règlement du *Gymnasium poeticum* de Ratisbonne stipule que « les manières de chaque écolier en n'importe quelle circonstance doivent être en tous points conformes à celles décrites excellemment par Erasmus dans le *De civilitate* ». ³⁴ Celui de l'école de Neubrandenburg (1553) précise qu'il n'insiste pas sur la manière de lutter contre la barbarie des mœurs et du langage, puisque « le *De civilitate* est toujours dans les mains des élèves ». ³⁵

Comme le jeune Claude Hardy, Parisien de neuf ans, se plaît à le

souligner en 1613 dans la préface de sa traduction française, le *De civilitate* est un manuel polyvalent : « Toute la jeunesse de vostre royaume, de quelque qualité qu'elle puisse être, écrit-il au Roi, se plaira en la lecture d'icelle, et elle en pourra tirer un profit singulier, soit pour la piété, soit pour la civilité des mœurs, oultre qu'elle pourra servir à ceux qui seront désireux d'apprendre quelque chose en la langue latine ». ³⁶ Ne serait-ce que du vocabulaire, pourrait-on ajouter : dans les quelques lignes qu'il consacre aux cheveux, Erasme parvient à placer les trois mots latins qui désignent la chevelure : *coma*, *caesaries*, *capillitium*. ³⁷ Certains programmes précisent d'ailleurs que le maître doit aider ses élèves à extraire du livre « des phrases latines et les noms de nombreuses choses » et se servir du texte pour illustrer les leçons de morphologie et de syntaxe.

Nous conservons de nombreuses éditions scolaires du *De civilitate* ; elles sont l'œuvre de pédagogues soucieux d'adapter le manuel aux besoins de leur enseignement. En 1534, un maître d'école de Marburg ajoute un chapitre sur le comportement en classe et la sortie de l'école et il transforme l'ouvrage en une sorte de catéchisme, « afin que les enfants puissent plus facilement l'apprendre par cœur et retenir les règles qu'il contient ». C'est sans doute pour les mêmes raisons que, deux ans plus tard, un autre maître d'école tire des principaux chapitres du livre une série de courtes *Leges morales*. Comme le questionnaire de Marburg, ce rélément est une adaptation fidèle du texte d'Erasme. Pour que leurs élèves mémorisent plus facilement des règles qu'ils devront réciter par cœur devant leurs camarades, d'autres pédagogues auront l'idée de mettre le *De civilitate* en vers : nous possédons notamment la version rimée d'un professeur courtraisien. ³⁸

La diffusion de ces adaptations - il faudrait aussi parler des éditions accompagnées de scolies - prouve que le *De civilitate* était utilisé dans beaucoup plus d'écoles que ne l'indiquent les seuls programmes scolaires. D'autres sources nous le confirment. Ainsi, par exemple, un catalogue des livres recommandés par l'Université de Louvain en 1550 : l'ouvrage figure en bonne place dans la rubrique « Autheurs en lart de Reticorique et Oratoire ». ³⁹ Ou encore une lettre du régent du collège des Jésuites de Cologne à Simon Vérépée, datée du 3 janvier 1574, où il est question de l'enseignement du savoir-vivre : « Cette matière, écrit le régent, doit être tirée des livres qui traitent spécialement de la civilité des mœurs. Que n'as-tu écrit un ouvrage de ce genre ! Les maîtres et les élèves le liraient à la place de la *Civilitas morum* d'Erasme ». Dans sa réponse, le grand pédagogue de la Contre-Réforme signale à son correspondant l'existence de *Leges morales*, « presque entièrement tirées d'Erasme » et il annonce son intention de les insérer dans un de ses propres ouvrages, « après avoir supprimé le nom d'une certaine personne ». ⁴⁰ D'autres pédagogues sont allés plus loin encore : nous

avons retrouvé une édition du *De civilitate* publiée à Bruxelles, en 1593, à l'intention des élèves des Jésuites, où le nom d'Erasmus n'apparaît nulle part.⁴¹ Il n'apparaît pas non plus dans ce plagiat des *Colloques* que sont les *Dialogi pueriles* du Père Antoine Van Torre. Véritable guide jésuite de savoir-vivre, ce manuel de conversation latine publié à Anvers, en 1657, contient notamment le colloque *Monitoria paedagogica*, pourvu d'un nouveau titre : *Urbanitas morum*.⁴²

Dans les éditions à l'usage de la pédagogie protestante, par contre, le nom d'Erasmus est toujours cité, qu'il s'agisse par exemple de l'édition commandée en 1625 par les Etats de Hollande et de Frise⁴³ ou de celle publiée à Breslau en 1569 à l'usage des classes inférieures du gymnase de Görlitz⁴⁴. Si le nom d'Erasmus n'est pas supprimé, toute trace de « l'ancienne superstition » est toutefois soigneusement effacée. Mais les changements sont si minimes que l'on peut dire que les écoliers des XVI^{me} et XVII^{me} siècles, quelle que soit leur religion, sont initiés à la civilité au moyen du même manuel.⁴⁵

Le *De civilitate* eut certes des concurrents, en latin, puis dans les principales langues vulgaires, et surtout en français.⁴⁶ Rares sont toutefois les civilités qui ne s'inspirent pas, de près ou de loin, dans la civilité érasmienne. Ainsi une *Civilité puerile et honneste pour l'instruction des enfants*, publiée à Troyes, en 1649, emprunte de larges passages à la traduction du *De civilitate* donnée par Pierre Saliat en 1537.⁴⁷

Les Civilités de la bibliothèque bleue de Troyes et les *Règles* de Jean-Baptiste de La Salle remplaceront progressivement le *De civilitate* comme guide de savoir-vivre et comme livre de lecture.⁴⁸ Car le manuel érasmien a servi également à apprendre à lire aux petits enfants ; il a même donné son nom aux caractères imitant l'écriture courante, imaginés par les imprimeurs pour faciliter la tâche des apprentis lecteurs.⁴⁹

Longtemps oublié, voire méprisé, le *De civilitate* a été redécouvert par Norbert Élias il y a près de quarante ans, mais il commence seulement à intéresser les historiens. J'espère avoir montré qu'il mérite de retenir toute leur attention.

1. Ph. Ariès, *L'enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime*, 3^{me} éd., p. 275-276, Paris, 1975. On trouvera de nombreux textes dans deux ouvrages de F.J. Furnivall, *The Babees Book...*, Londres, 1868 (réimpr. New York, 1969) et *Queene Elisabethes Achademy...*, Londres, 1869 (réimpr. New York, 1973). Voir aussi *Höfische Tischzuchten*, éd. Th. Perry Thornton, Berlin, 1957 (*Texte des späten Mittelalters*, 4) ; S. Glixelli, *Les « Contenances de table »*, dans *Romania*, t. 47 (1921), p. 1-40.
2. A. Bömer, *Anstand und Etikette nach den Theorien der Humanisten*, dans *Neue Jahrbücher für Pädagogik*, t. VII (1904), p. 253-254. Une traduction française du XVI^{me} siècle est publiée partiellement par A. Franklin, *La vie privée d'autrefois. Les repas*, p. 180-187, Paris, 1889.
3. *Jakob Wimphelings Adolescentia*, éd. O. Herding, p. 286-289, Munich, 1965.
4. La traduction française d'Alcide Bonneau (Paris, 1877) vient d'être rééditée, avec une préface de Ph. Ariès (Paris, Editions Ramsay, 1977).
5. Erasme, *De civilitate morum puerilium libellus*, dans *Opera omnia*, t. I, col. 1033 B-C, Leyde, 1703 (=LB). Cfr notamment Pierre Coustel, *Les règles de l'éducation des enfants*, t. I, p. 7, Paris, 1687.
6. Voir notamment B. Vogler, *La politique scolaire entre Rhin et Moselle : l'exemple du duché de Deux-Ponts (1556-1619)*, dans *Francia*, t. 3 (1975), p. 270-273, p. 293-296. Les ordonnances scolaires ont été publiées par R. Vormbaum, *Die evangelischen Schulordnungen des sechzehnten Jahrhunderts*, Gütersloh, 1860.
7. Comme l'écrit Petrus Vincentius, directeur de l'école Sainte-Elisabeth et inspecteur des écoles de Breslau, dans la préface d'une édition scolaire du *De civilitate* (Breslau, Crispinus Scharffenberg, 1569) (Bibliothèque Jagellonne de Cracovie : Cim. O. 1157). Sur ce pédagogue, qui était également recteur du « gymnase » de Görlitz, voir G. Bauch, *Geschichte des Breslauer Schulwesens in der Zeit der Reformation*, Breslau, 1911.
8. Erasme, *De pueris statim ac liberaliter instituendis*, éd. et trad. par J.-C. Margolin, p. 412-414, Genève, 1966.
9. Erasme, *Institutio christiani matrimonii*, dans *LB*, t. V, col. 714 E. Les pédagogues marchands florentins du XV^{me} siècle n'ignoraient pas que les parents sont les premiers professeurs de l'enfant : voir Ch. Bec, *Les marchands écrivains. Affaires et humanisme à Florence (1375-1434)*, p. 291-292, p. 298, Paris, 1967.
10. Erasme, *Colloquia*, dans *Opera omnia*, t. I-3, p. 161-163, p. 171-181, p. 561-565, Amsterdam, 1972 (= ASD).
11. Erasme, *Colloquia*, dans *ASD*, t. I-3, p. 125-130. Voir F. Bierlaire, *Erasme et ses Colloques : le livre d'une vie*, p. 33 sv., Genève, 1977.
12. Ainsî Sebaldus Heyden insère un dialogue sur les manières de table dans les *Formulae puerilium colloquiorum* qu'il publie en 1528, à l'intention des écoliers de Nuremberg ; voir A. Bömer, *Die lateinischen Schülergespräche der Humanisten*, p. 150-151, Amsterdam, 1966 (réimpr. de l'éd. de Berlin, 1897-1899).
13. Voir Jean Sylvius, *Puerorum privatae colloctiones*, f^o 13 v^o, Ypres, 1554. Voir aussi Jean Fungerus, *De puerorum disciplina et recta educatione*, p. 128, Leyde, 1584 ; Pierre Apherdianus, *Institutio puerorum, varia pietatis, studii literarii, ac morum honestatis praecepta complectens*, f^o 16 v^o-17 v^o et 23 r^o-24 v^o, Anvers, 1568 : cet auteur fait de larges emprunts à Erasme.
14. Sur le *De civilitate* et son destinataire, nous nous permettons de renvoyer le lecteur à la préface de notre édition critique, qui paraîtra dans le prochain volume des *Opera omnia* publiés à Amsterdam.
15. Erasme, *De conscribendis epistolis*, dans *ASD*, t. I-2, p. 488.
16. Erasme, *De civilitate*, dans *LB*, t. I, col. 1033 C-D.
17. Erasme, *Ecclesiastes*, dans *LB*, t. V, col. 909 F.
18. Erasme, *De civilitate*, dans *LB*, t. I, col. 1036 C.
19. Les conseils donnés aux prédicateurs dans l'*Ecclesiastes* (*LB*, t. V, col. 963 A-967

A) sont les mêmes que ceux donnés au jeune Henri de Bourgogne.

20. Voir l'*Édition critique des « Règles de la bienséance et de la civilité chrétienne »* par le Frère Albert-Valentin, p. 158-159, Paris, 1956. Une reproduction anastatique de la première édition a paru dans le n° 19 des *Cahiers lasalliens*.

21. Antoine de Courtin, *Nouveau traité de la civilité qui se pratique en France parmi les honnestes gens*, f° A² v°-A³ r°, s. l., 1694 (1^{re} éd. Paris, 1671).

22. Sur ce sujet, voir N. Elias, *La civilisation des mœurs*, Paris, 1973. Cet ouvrage vient de paraître en format de poche (coll. « Pluriel »). Voir aussi R. Chartier, M.M. Compère, D. Julia, *L'éducation en France du XVI^{me} au XVIII^{me} siècle*, p. 136-145, Paris, 1976.

23. Après son *Nouveau traité de la civilité...*, Antoine de Courtin a publié une *Suite de la Civilité françoise ou Traité du Point-d'honneur et des règles pour converser et se conduire sagement avec les Incivils et les Fâcheux*, Paris, 1676.

24. P. Nicole, *De la civilité chrestienne*, dans *Essais de morale*, t. II, p. 118-119, Paris, 1713.

25. Sur l'influence d'Antoine de Courtin sur J.-B. de La Salle, voir l'annotation du Frère Albert-Valentin et les p. 116 à 120 de son introduction.

26. *Principes de la civilité républicaine, dédiés à l'enfance et à la jeunesse, sous les auspices de J.J. Rousseau ; Présenté à la Convention Nationale. Par Henriquez, auteur de plusieurs ouvrages élémentaires*, p. 45, Paris, An Troisième de la République.

27. Les *Règles* ne semblent pas avoir été imprimées entre 1789 et 1804, sauf à Rouen, en 1797 ; voir l'édition du Frère Albert-Valentin, p. 514-515.

28. *Principes de la civilité républicaine*, f° A² r°.

29. *Principes de la civilité républicaine*, p. 9-11.

30. *Principes de la civilité républicaine*, p. 13.

31. *Règles courtes, propres à former de jeunes demoiselles et leur apprendre la manière de se comporter, et de converser civilement dans le monde*, p. 129-131, Tournai, 1731.

32. Sur l'utilisation scolaire du *De civilitate*, voir notre article *Erasmus at school : The De civilitate morum puerilium libellus*, dans *Essays on the Works of Erasmus*, p. 239-251, New Haven, 1978.

33. F. Koldewey, *Braunschweigische Schulordnungen von den ältesten Zeiten bis zum Jahre 1828*, t. II, p. 157, Berlin, 1890.

34. G. Lurz, *Mittelschulgeschichtliche Dokumente Altbayerns, einschliesslich Regensburgs*, t. II, p. 416, Berlin, 1908.

35. H. Schnell, *Urkunden und Akten zur Geschichte des Mecklenburgischen Unterrichtswesens*, t. I, p. 242, Berlin, 1907.

36. *La civilité morale des enfants, composée en latin par Erasme, traduite en français par Claude Hardy, Parisien, Agé de neuf ans*, f° a¹¹ r°-v°, Paris, J. Sara, 1613.

37. Erasme, *De civilitate*, dans *LB*, t. I, col. 1035 F.

38. Sur ces éditions scolaires, voir notre article cité *supra*, n. 32 et H. de la Fontaine Verwey, *The first « book of etiquette » for children*, dans *Quaerendo*, t. I, p. 19-30, Amsterdam, 1971.

39. H. Reusch, *Die Indices librorum prohibitorum des sechzehnten Jahrhunderts*, p. 71, Tübingen, 1886.

40. M.A. Nauwelaerts, *La correspondance de Simon Verepaeus (1522-1598)*, dans *Humanistica Lovaniensia*, t. 24, p. 282 et p. 294, Louvain, 1974.

41. Cette édition est conservée à la Bibliothèque de l'Université de Liège.

42. F. Bierlaire, *Des Colloques d'Erasme aux Dialogues du Père Antoine Van Torre, dans Les études classiques*, t. 41, p. 50-61, Namur, 1973 ; L. Trenard, *Un guide jésuite de savoir-vivre, dans Dix-huitième siècle*, t. 8, p. 93-106, Paris, 1976.

43. Sur cette édition, voir E.J. Kuiper, *De hollandsche Schoolordre van 1625*, p. 117-118, Groningue, 1958.

44. Voir *supra*, n. 7 et G. Bauch, *op. cit.*, p. 202-203. Entre la préface et le début du texte, le responsable de cette édition a inséré le colloque *Monitoria paedagogica*, rebaptisé *Dialogus de cultu morum*.

45. Dans l'édition de Breslau, les mots « Divos » et « Virginis matris » ne sont plus accolés à « Christum » et « Jesu » (f° B⁷ v°, B⁸ v° : cfr *LB*, t. I, col. 1037 D, 1038 C), « monachi » devient « Ministri Ecclesiae » et « reverendi Patres » est remplacé par « Reverendi domini » (f° C⁷ v° : cfr *LB*, t. I, col. 1042 B).

46. Sur les autres manuels de savoir-vivre de l'époque de la Renaissance, voir A. Bömer, *art. cit. supra*, n. 2.

47. Sur les Civilités de Troyes, voir A. Morin, *Catalogue descriptif de la Bibliothèque bleue de Troyes*, p. 67-74, Genève, 1974.

48. R. Chartier et coll., *op. cit.*, p. 139-142 ; F. Furet et J. Ozouf, *Lire et écrire. L'alphabétisation des Français de Calvin à Jules Ferry*, t. I, p. 89-90, Paris, 1977. Cfr notamment J.-B. de La Salle, *Conduite des Ecoles chrétiennes*, dans *Cahiers lasalliens*, n° 24, p. 38 et 40.

49. H. Carter et H.D.L. Vervliet, *Civilité Types*, Oxford, 1966.